



RN116 : UN INVESTISSEMENT DURABLE !

Aménagement de l'axe Ille-sur-Têt/Prades

*une mise à 2x2 voies pour contribuer
au développement économique local*

Déclaré d'utilité publique en juillet 2008, cet aménagement a pour objectif de faciliter le trafic, tout en assurant tranquillité et sécurité aux habitants des villes et villages traversés. La mise à 2x2 voies permettra aussi de structurer ce secteur géographique et de contribuer à son développement économique autour de ses atouts majeurs : le tourisme, le thermalisme, l'agriculture maraîchère et fruitière.

UN TRACÉ OPTIMISÉ POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Ce tracé a été optimisé en 2011 :

- des géomètres ont effectué des relevés
- des géotechniciens ont procédé à des sondages pour connaître la qualité des sols
- des sociétés spécialisées ont réalisé un inventaire faunistique-floristique et hydraulique pour évaluer les impacts du projet sur les espèces protégées et le besoin consécutif ou non de saisir le Conseil National de la Protection de la Nature.

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer



PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON

Présent
pour
l'avenir

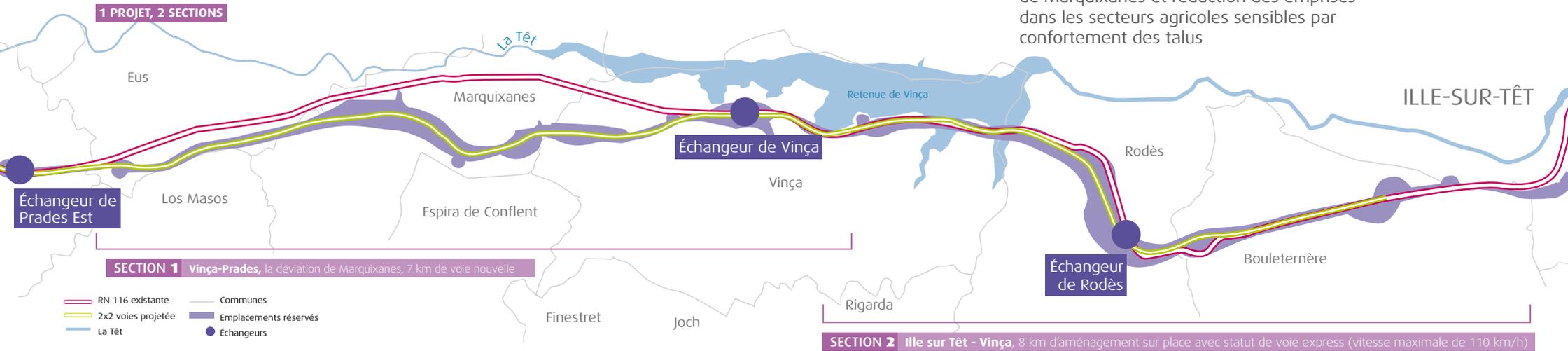
DREAL Languedoc-Roussillon
Service des Infrastructures & Transports Multimodaux

www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Le tracé a également été localement modifié pour tenir compte de nouvelles contraintes :

- abaissement du viaduc de Marquixanes (5 m)
- adoucissement des talus compte-tenu de l'instabilité des terrains

- préservation de parcelles agricoles sensibles à l'ouest de Vinça
- réservation de l'emprise des bassins d'assainissement
- réalisation différée de l'échangeur Ouest de Marquixanes et réduction des emprises dans les secteurs agricoles sensibles par confortement des talus



Et maintenant ?

Pour la section 1 – VINÇA / PRADES (déviation de Marquixanes)

20 décembre 2011 au 20 janvier 2012 : enquête parcellaire

Depuis fin 2011 : acquisitions foncières

2013 : finalisation du dossier technique de projet

Fin 2013 : arrêté d'autorisation Loi sur l'eau

Pour la section 2 – SECTION ILLE-SUR-TÊT / VINÇA

Novembre 2012 : enquête parcellaire de la section 2

De janvier à septembre 2012 : le projet sera optimisé en faisant appel, comme pour la section 1, à des géomètres, des géotechniciens et en réalisant un inventaire faunistique-floristique

Novembre 2012 : enquête parcellaire de la section 2

2013 : début des acquisitions foncières

Fin 2013 : arrêté d'autorisation Loi sur l'eau

Coût des travaux

Le coût de la mise à 2x2 sur l'ensemble de l'axe Ille-sur-Têt/Prades devrait s'élever à 180 millions d'euros

(Section 1 - Prades-Vinça : 80M€ ; Section 2 - Vinça - Ille-sur-Têt : 100M€).

Les acquisitions foncières s'élèveront à 13 millions d'euros inscrits au PDMI.



DREAL
Languedoc-Roussillon

Service des Infrastructures
& Transports Multimodaux
Février 2012